

PROTOCOLE DE DECONFINEMENT

N° de l'école : 0596429T

Nom de l'école : PAUL LANGEVIN

Ville : Beuvrages

Représentant l'école LE DIRECTEUR M BOUDAILLIER



Transmis à l'IEN le :

Préambule

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent, notamment, à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans la famille de l'élève. **Les parents sont notamment invités à faire passer leur enfant aux toilettes et à prendre la température de celui-ci avant le départ pour l'école. En cas de symptômes ou de fièvre supérieure ou égale à 37,8°C, l'enfant ne devra pas se rendre à l'école.** Les personnels devront procéder de la même manière.

Gestes barrière :

La règle de distanciation physique, dont le principe est le respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque personne, permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes.

Elle doit être respectée dans la mesure du possible, dans tous les contextes et tous les espaces (arrivée et abords de l'Ecole, récréation, couloirs, préau, restauration solaire, sanitaires, Etc.)

Les différents avis scientifiques insistent sur la nécessité de la faire respecter tout en étant conscient de la difficulté que cela peut représenter.

Les gestes barrière, doivent être appliqués en permanence, partout, par tout le monde. Ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces actuellement contre la propagation du virus.

Les parents doivent éduquer leur enfant aux gestes barrière.

Les élèves viendront à l'école avec des **mouchoirs en papier jetables** et leur cartable. Il est recommandé que les élèves aient la tenue la plus pratique possible, afin qu'ils soient autonomes.

Prévoir une petite bouteille d'eau étiquetée au nom de l'enfant.

Le jour de la rentrée, les élèves doivent bénéficier d'une information pratique sur la distanciation physique, les gestes barrière et l'hygiène des mains. Cette éducation devra être adaptée à l'âge des élèves. Cette sensibilisation doit être répétée autant que nécessaire. Le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse fournira des kits de communication adaptés.

1.1. LA SCOLARISATION

1.1.1. MODALITES DE SCOLARISATION

L'école reprendra à partir du mardi 1^{er} septembre 2020.

. Le protocole sur les modalités d'accueil leur sera également communiqué par mail, il devra être strictement respecté.

Les parents devront retourner un mail acceptant les conditions d'accueil et s'engageront à scolariser régulièrement leur enfant.

Observations : Les élèves qui ne sont pas présents à l'école n'auront pas d'enseignement à distance.

ORGANISATION SPECIFIQUES

1.1.2. MODALITES DE SCOLARISATION DES ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP – PAI

Un certificat médical sera demandé pour les élèves ayant un PAI afin de connaître s'ils peuvent reprendre l'école et fréquenter la cantine.

L'avis écrit du médecin référent déterminera les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies.

1.2. ORGANISATION JOURNALIERE :

L'arrivée et le départ de l'établissement se dérouleront progressivement, étalés dans un temps prédéterminé, en fonction du nombre d'élèves accueillis.

Les arrivées seront échelonnées par classe de 8h20 à 8h30 et de 13h05 à 13h15, toutes les 10 minutes. L'heure d'arrivée sera communiquée à chaque famille. Les élèves rentreront comme d'habitude par les portails rue Gustave Michel et impasse Delaune, ils ne pourront pas être accompagnés dans l'enceinte de l'école, l'entrée dans l'école est interdite aux parents, toute communication avec l'école se fera uniquement par mail : plangevinbeuvrages@gmail.com .

Les sorties se feront également par classe à partir de 11h20 le matin et à partir de 16h05 l'après-midi, elles seront échelonnées toutes les 10 minutes. Elles se feront par le hall principal ou par la grille de la cour. Les parents pourront attendre devant le hall d'entrée ou devant la grille de la cour en respectant les distances de distanciation sociale.

Un seul parent est autorisé à accompagner son enfant, pour son arrivée à l'école et son départ.

Les déplacements dans l'école se feront selon un sens précis de circulation afin qu'à aucun moment il ne soit possible de croiser quelqu'un.

HORAIRES DE L'ÉCOLE :

L'ensemble des élèves sera accueilli quotidiennement.

ACCUEIL DU MATIN :

Garderie : oui Horaires : 7h30-8H20 Lieux : école maternelle KERGOMARD

Arrivée des élèves à la garderie de l'école KERGOMARD : arrivée échelonnée, en fonction des horaires des parents.

Arrivée des élèves de la garderie à l'école LANGEVIN : les élèves de l'accueil matin seront conduits jusqu'au hall principal ou jusqu'au portail en fonction de leur classe.

Observations/Remarques : Le protocole sanitaire de la Ville en matière d'accueil matin et soir et de restauration scolaire complète le présent protocole de l'école.

Arrivée des autres élèves :

Niveau de classe	Horaires	Lieux :
CP	8h20	Portail de la cour
CE1	8h30	Portail de la cour
CE2 + CM1 MOUSSERON	8h20	Hall principal
CM1 FROISSART + CM2	8h30	Hall principal

RECREATION MATIN :

Observations/Remarques :

Les récréations seront organisées par groupes de classes en tenant compte des recommandations en termes de distanciation et de gestes barrières ; en cas de difficulté d'organisation, elles pourraient être remplacées par un temps de pause en classe. Le passage aux toilettes se fera si possible uniquement au moment des récréations. Dans la cour, les bancs ne seront pas utilisés. Plusieurs zones de détente seront définies afin de prendre l'air tout en respectant les distanciations sociales.

Niveau de classe	Horaires	Lieux :	Surveillé par :
CP	09H55 – 10H15	Cour niveau 1	Enseignant(e)(s) Des classes
CE1	10H20 – 10H40	Cour niveau 1	
CE2 + CM1 MOUSSERON	09H45 – 10H05	Cour niveau 2	
CM1 FOISSART + CM2	10H10 – 10H30	Cour niveau 2	

PAUSE MERIDIENNE :

Observations/Remarques : les demi-pensionnaires sont pris en charge par les animateurs et intervenants de la Caisse des Ecoles

Le protocole sanitaire de la Ville en matière d'accueil matin et soir et de restauration scolaire complète le présent protocole de l'école sur tous les aspects relevant de la Ville et de la Caisse des Ecoles.

Type de restauration des élèves : Repas servis à table ; restaurant scolaire au sein de l'école

Cf protocole sanitaire de la Ville en matière d'accueil matin et soir et de restauration scolaire

Sortie des élèves externes :

Niveau de classe	Horaires	Lieux :	Accompagnés par :
CP	11H20	PORTAIL COUR	Enseignant (e) de la classe
CE1	11H30	PORTAIL COUR	
CE2 + CM1 MOUSSERON	11H20	HALL ENTREE	
CM1 FROISSART + CM2	11H30	HALL ENTREE	

ACCUEIL DE L'APRES-MIDI

Arrivée des élèves à l'école : Ils arriveront de la même façon que le matin.

Observations/Remarques : les élèves demi-pensionnaires seront conduits par les animateurs et intervenants de la Caisse des Ecoles jusque sous les préaux pour un lavage des mains avant de rejoindre leurs classes

Niveau de classe	Horaires	Lieux :
CP	13H05	Portail de la cour
CE1	13H15	Portail de la cour
CE2 + CM1 MOUSSERON	13H05	Hall principal
CM1 FROISSART + CM2	13H15	Hall principal

RECREATION APRES MIDI :

Observations/Remarques :

Niveau de classe	Horaires	Lieux :	Surveillé par :
CP	14H40 – 15H00	Cour niveau 1	Enseignant (e) de la classe
CE1	15H05 – 15H25	Cour niveau 1	
CE2 + CM1 MOUSSERON	14H30 – 14H50	Cour niveau 2	
CM1 FROISSART + CM2	14H55 – 15H15	Cour niveau 2	

SORTIE FIN DE JOURNEE :

Niveau de classe	Horaires	Lieux :	Accompagnés par :
CP	16H05	PORTAIL COUR	Enseignant (e) de la classe
CE1	16H15	PORTAIL COUR	
CE2 + CM1 MOUSSERON	16H05	HALL ENTREE	
CM1 FROISSART + CM2	16H15	HALL ENTREE	

Observations : les élèves qui fréquentent la garderie sont pris en charge par les animateurs et intervenants de la Caisse des Ecoles. Ils seront récupérés sous le préau niveau 1

1.4. LE DIALOGUE AVEC LES FAMILLES

Les familles seront régulièrement informées de la situation de l'établissement par les moyens habituels (affichage, courriels, ENT...): nombre d'enfants accueillis, conditions d'encadrement, situation sanitaire, etc.

En cas de symptômes du COVID, les parents/responsables légaux seront appelés sans délai pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrière.

Les parents des élèves et les personnels ayant pu rentrer en contact avec un élève ou un adulte malade seront prévenus le plus rapidement possible.

1.5. USAGE DES LOCAUX, HYGIENE ET SECURITE

Utilisation des locaux et du matériel :

L'entrée dans le bâtiment est interdite aux parents. Un seul parent est autorisé à accompagner son enfant, pour son arrivée et son retour.

Les déplacements dans les locaux se feront selon un sens de circulation précis qu'il est impératif de respecter afin qu'à aucun moment il ne soit possible de croiser quelqu'un. Une classe sera attribuée à chaque groupe. Du mobilier inutile pourra être retiré de la classe pour faciliter la circulation au sein de celle-ci. Les portes resteront ouvertes.

Les locaux non utilisés resteront fermés. Dans la classe une place sera attribuée à chaque élève et son nom figurera sur la table. Celui-ci devra respecter cette place.

L'utilisation du matériel collectif dans la classe partagé entre élève est possible. De même que le matériel mis à disposition lors des récréations

Le lavage des mains :

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes, avec un séchage soigneux si possible avec une serviette en papier jetable ou sinon à l'air libre. Les serviettes à usage collectif sont à proscrire. A défaut de disposer de points d'eau en nombre suffisant, et si les mains ne sont pas visiblement sales, l'utilisation d'une solution hydroalcoolique peut être envisagée, y compris pour les plus jeunes sous le contrôle étroit d'un adulte. **Les élèves pourront ramener leur propre solution de gel hydroalcoolique.**

Le lavage doit être réalisé, à minima :

- A l'arrivée (les élèves passeront tous par les sanitaires pour se laver les mains)
- Avant de rentrer en classe, notamment après les récréations ;
- Avant chaque repas ;
- Après être allé aux toilettes
- Le soir à l'arrivée au domicile

Le port du masque :

Pour les personnels :

Le port d'un masque « grand public » est obligatoire pour les personnels en présence des élèves et de leurs responsables légaux ainsi que de leurs collègues, tan dans les espaces clos que lors des récréations. Le ministère de l'éducation nationale mettra donc à disposition de ses agents en contact direct avec les élèves au sein des écoles et des établissements des masques dits « grand public » de catégorie 1 à raison de deux masques par jour de présence dans les écoles.

Pour les élèves :

Pour les élèves en école élémentaire, le port du masque n'est pas obligatoire mais les enfants peuvent en être équipés s'ils le souhaitent et s'ils sont en mesure de le porter dans des conditions satisfaisantes.

Si le port du masque pose problème, la famille en sera informée afin d'y remédier.

Il appartiendra aux parents de fournir des masques à leurs enfants.

La ventilation des classes :

L'aération est un geste qui doit maintenant être systématique et durer au moins 15 minutes à chaque fois. Les salles de classe et autres locaux occupés pendant la journée seront aérés le midi après la sortie des élèves, ainsi que le soir. En cas de ventilation mécanique, son bon fonctionnement doit être contrôlé.

Nettoyage et désinfection des locaux et du matériel :

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle dans la lutte contre la propagation du virus. Il convient à chaque école, avec l'appui de la commune de l'organiser selon les principes ci-dessous.

Il est important de distinguer le nettoyage simple du nettoyage approfondi comprenant une désinfection des locaux et du matériel permettant de supprimer les virus, notamment au niveau des zones de contact manuel.

Un nettoyage de remise en propreté des salles occupées selon le nouveau protocole reçu en date du 26 août 2020 est suffisant.

Organisation du nettoyage par la commune :

Le protocole sanitaire de la Ville en matière d'entretien et de désinfection des locaux et matériels complète le présent protocole de l'école pour tous les aspects relevant de la Ville.

Procédure de gestion d'un cas COVID

En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes chez un élève :

- Les symptômes évocateurs sont :
Toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.

Conduite à tenir :

- **Isolement immédiat de l'élève avec un masque pour les enfants en âge d'en porter dans une pièce dédiée permettant sa surveillance (secrétariat de l'école) dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des gestes barrière. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale.**
- **Appel sans délai des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrière.**

- Rappel par le directeur de la procédure à suivre par les parents à savoir : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant. Un appui de du médecin ou de l'infirmier de l'éducation nationale pourra être sollicité si les parents/responsables légaux sont en difficulté pour assurer cette démarche de prise en charge.
- Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.
- Poursuite stricte des gestes barrière.
- L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin de l'éducation nationale.

En cas de test positif :

- Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement.
- La famille pourra être accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte.
- Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.
- **Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'élève dans les 48h qui précèdent son isolement.**
- **Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'élève malade selon le plan de communication défini par l'école.**
- Les personnels psychologues et de santé de l'éducation nationale pourront apporter leur appui.

En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes évocateurs chez un adulte :

Conduite à tenir :

- Isolement immédiat de l'adulte avec un masque si le retour à domicile n'est pas immédiatement possible. Respect impératif des gestes barrière. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale.
- Rappel de la procédure à suivre : éviter les contacts et consulter son médecin traitant qui décidera de la réalisation d'un test de dépistage dans un centre prévu à cet effet.
- Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.
- Poursuite stricte des gestes barrière.

En cas de test positif :

- Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement.
- La personne est accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte. La médecine de prévention peut être sollicitée.
- Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.
- Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'adulte malade selon le plan de communication défini par l'établissement.
- Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'adulte dans les 48h qui précèdent son isolement.
- Les personnels psychologues et de santé de l'éducation nationale apportent leur appui.

Nom Prénom de l'enfant :

« Lu et approuvé, nous nous engageons à respecter les conditions d'accueil »

Signature des parents :